

Ref : 2026-03-EAC

Mise à jour le 03/12/2025

Objectifs

- Situer son action artistique dans le cadre institutionnel et partenarial de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)
- Concevoir un projet cohérent et adapté en lien avec sa thématique et les publics ciblés
- Animer une activité musicale collective adapté aux spécificités du jeune public
- Adopter une posture pédagogique professionnelle
- Maîtriser différentes méthodes de création musicale collective
- Évaluer et valoriser son action

Contexte

Dans le contexte de la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (objectif « 100 % EAC »), les artistes et professionnels de la musique sont de plus en plus sollicités pour intervenir auprès des jeunes dans les écoles et structures culturelles. Ces actions s'inscrivent dans un cadre institutionnel et partenarial réglementé (EAC, CLEA, Cités éducatives, Pass Culture...) et nécessitent une bonne compréhension des acteurs, des outils et des spécificités des publics enfants et adolescents.

Face à ces enjeux, de nombreux musiciens, musiciens intervenants (DUMI) ou animateurs ressentent le besoin de se former pour adapter et inscrire leur pratique artistique dans une démarche structurée de transmission, de création partagée et de médiation culturelle auprès du jeune public.

Date

Du 30 mars au 4 avril 2026 inclus

Durée

30h (5 jours de 6h en moyenne)

- 16h d'activités pratiques et collaboratives
- 12h de mise en situation professionnelle
- 2h d'apports théoriques

Format

Formation collective en inter-projets (plusieurs projets musicaux distincts)

En présentiel

Effectif

Minimum de 4, maximum de 12 apprenant·es

Lieu

La Bouillonnante, 24 Rue du Général Gustave Ferrié, 31500 Toulouse

Public cible

- Artistes musiciens
- Professeurs de musique, ou musiciens intervenants titulaire du DUMI, désirant se perfectionner dans l'élaboration d'un parcours de création musicale
- Animateur avec expérience musicale

Prérequis

- L'apprenant·e doit être en mesure de proposer une thématique qu'il/elle souhaite explorer durant la formation, et d'en expliquer le choix. Cette thématique peut correspondre à un univers, un sujet, une source d'inspiration ou une question artistique sur laquelle il/elle souhaite réfléchir ou créer, même si le projet n'est pas encore défini de manière concrète.

Les candidats doivent obligatoirement compléter en ligne le **questionnaire de validation des prérequis avant le 3 février 2026** : en cas de validation, les candidat·e·s sont convié·e·s à un entretien de positionnement avec le responsable pédagogique pour analyser vos besoins et confirmer la cohérence de votre projet avec la formation. Ces entretiens se dérouleront entre le **9 et le 13 février 2026**.

PROGRAMME DE FORMATION

La formation vise à fournir aux artistes musicien·ne·s, musiciens intervenants (DUMI), professeur de musique ou animateurs les outils nécessaires pour concevoir et animer des actions de médiation culturelle, aboutissant à la réalisation d'un atelier pédagogique en situation réelle. Elle est développée en cohérence avec les trois piliers réglementaires du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) : la rencontre, la pratique et la connaissance des œuvres.

Elle contribue également au développement des compétences clés identifiées dans la cartographie des métiers du spectacle vivant, en particulier celles associées à la fonction de musicien intervenant en milieu éducatif, social ou culturel.

JOUR 1

Bloc 1 : Les fondamentaux de l'action culturelle - 2H

Objectif pédagogique

Situer les enjeux de l'action culturelle au regard de son propre contexte artistique, professionnel et territorial.

Compétences associées :

- Savoir définir ce que sont une action culturelle et une médiation culturelle, en distinguant leurs différences et leurs attendus.
- Être capable d'identifier les enjeux financiers, stratégiques et territoriaux liés à la mise en œuvre d'actions culturelles au sein d'une structure.
- Savoir repérer et formuler les questions essentielles à se poser lors du démarrage d'un projet d'action culturelle.
-

Bloc 2 : Analyse d'une action de sensibilisation musicale adaptée - 1H

Objectif pédagogique :

Identifier les différentes séquences et interactions qui structurent une action de sensibilisation musicale destinée au jeune public.

Compétences associées :

- Savoir identifier l'objectif pédagogique et les étapes d'une séance d'initiation musicale

- Identifier les champs de compétences musicales sollicités une séance musicale
- Analyser les différents dispositifs mis en place

Bloc 3 : Penser et concevoir son action - 3H

Objectif pédagogique :

Concevoir et structurer un concert pédagogique adapté au jeune public, en s'appuyant sur les observations et analyses réalisées.

Compétences associées :

- Définir le public cible (territoire, âge, contexte) et en déduire les adaptations nécessaires (durée, thématiques, contraintes spécifiques).
- Élaborer une intention pédagogique et un propos artistique adaptés au jeune public.
- Construire le déroulé d'un concert interactif en intégrant des séquences participatives et une progression cohérente avec le public visé.

JOUR 2

Bloc 4 : Les outils pédagogiques musicaux - 4H

Objectif pédagogique :

Identifier et décrire des méthodes permettant la mise en place efficace d'interactions musicales avec le jeune public.

Compétences associées :

- Analyser et déterminer les champs de compétences mobilisés dans la pratique musicale auprès du jeune public.
- Évaluer et justifier le niveau de difficulté adapté à l'âge du public.
- Recenser et décrire au moins deux méthodes pédagogiques adaptées pour chacun des champs de compétences identifiés.

JOUR 2 & 3

Bloc 5 : La conception d'activités pédagogiques - 6H

Objectif pédagogique :

Concevoir une activité musicale adaptée au niveau du jeune public.

Compétences associées :

- Savoir sélectionner et appliquer des méthodes pédagogiques adaptées à un objectif et à un public donné.
- Concevoir une activité en définissant son objectif, son contenu, ses consignes et son dispositif de mise en œuvre.
- Appliquer les méthodes pédagogiques les plus adaptées en vue d'un objectif et d'un public donné.

JOUR 3 & 4

Bloc 6 : Gestion de groupe et posture lors d'une séance d'EAC - 5H

Objectif pédagogique :

Gérer un groupe d'enfants tout au long d'une séance, tout au long d'un projet.

Compétences associées :

- Adapter la pédagogie à la durée du projet et à l'évolution du groupe
- Adopter un vocabulaire adapté
- Développer un sens de la pédagogie

JOUR 4 & 5

Bloc 7 : Evaluer et optimiser son action - 9H

Objectif pédagogique :

Mettre en place son processus d'évaluation

Compétences associées :

- Définir les critères d'évaluation de son action
- Construire des outils adaptés à la mise en place de l'évaluation de son action.
- Mettre en place l'évaluation d'une action et proposer des améliorations.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre sont conçues pour être modulables et individualisées, afin de s'adapter aux besoins, aux niveaux et aux projets professionnels des apprenants identifiés en amont et tout au long de la formation.

- **Formation-action par projet** : les stagiaires apprennent en s'appuyant sur leur répertoire musical et sur leur pratique artistique, en lien direct avec leurs objectifs professionnels. Cette démarche active favorise l'acquisition de compétences par la mise en situation concrète et l'expérimentation.
- **Travaux dirigés et pratiques en petits groupes** : les formateurs animent des temps collectifs et individuels d'analyse, d'observation et de co-construction. Ces séances permettent d'échanger des pratiques, de concevoir ou d'adapter des outils.
- **Apports théoriques** : des contenus méthodologiques et pédagogiques sont présentés, puis approfondis à travers des temps de débriefing et d'échanges collectifs.

FORMATEURS

Formateur : Cyril Vico, musicien intervenant (DUMI) depuis 2012 auprès de différents publics (scolaire, carcéral, médico-social, adultes), responsable pédagogique et formateur chez Topophone depuis 2019.

Cyril Vico débute l'étude de la musique dès l'âge de 7 ans. Après plusieurs expériences musicales, il obtient une licence de Jazz (Université Toulouse – Jean Jaurès) puis un Master 1 en Étude et Création des Arts Contemporains (Université Lille 3). Rapidement, il choisit d'orienter son parcours vers la pédagogie et décroche en 2012 le DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) à l'IFMI de Toulouse. Il fait alors ses premiers pas en conception d'ateliers de création musicale en milieu scolaire au sein de l'association Topophone.

Il exerce ensuite pendant quatre années à temps plein comme musicien intervenant en milieu scolaire (Toulouse et Pays Basque), avant de rejoindre à nouveau Topophone où il évolue successivement comme coordinateur de projet, responsable pédagogique, puis directeur adjoint.

Ces expériences lui permettent de développer une solide expertise dans la création de contenus pédagogiques musicaux et dans l'accompagnement des professeurs de musique sur le terrain. Progressivement, il s'oriente vers la formation professionnelle, en transmettant ses compétences à de nombreux artistes, enseignants, professeurs de musique et animateurs sur les fondamentaux de la pratique musicale collective auprès du jeune public.

Depuis 2019, Cyril anime également des formations pédagogiques internes destinées aux artistes et musicien·ne·s intervenant·e·s nouvellement recruté·e·s par Topophone.

Souhaitant enrichir et perfectionner son approche, il suit en 2025 une formation de formateurs auprès de Robin Blondet (Illusion & Macadam, Montpellier).

Formateur : Sébastien Bénazet, cofondateur, directeur de l'association Topophone depuis 2012 et formateur depuis 2018.

Professionnel de l'éducation artistique et culturelle diplômé d'un Master en Management des Organisations, Sébastien Bénazet développe depuis 2012 ans une expertise dans la médiation musicale et l'ingénierie de projets. À la tête de Topophone, il pilote chaque année des actions touchant plus de 8 000 jeunes, encadre une équipe de 20 permanents et coordonne des réseaux de professionnels de l'action culturelle.

Sébastien conçoit et coordonne la mise en place de projets pédagogiques en milieu scolaire et médico-social. Son parcours s'inscrit dans une approche où la musique devient vecteur d'émancipation et de lien social.

Depuis 2019, il anime chaque année des formations auprès d'artistes professionnels ou en voie de professionnalisation. Il intervient également auprès de médiateurs, chargés d'action culturelle et animateurs. Ses modules portent sur l'ingénierie de projets associatifs, la médiation culturelle et l'environnement de l'action culturelle. Il accompagne par ailleurs des structures culturelles dans la mise en œuvre de projets éducatifs et artistiques.

Ses compétences incluent le développement d'ingénierie pédagogique, la gestion partenariale, le déploiement stratégique de projets associatifs et possède une connaissance approfondie des politiques publiques culturelles et éducatives. Il maîtrise des méthodologies de transmission adaptés à des publics variés(enfants, adolescents, professionnels).

Il suit également en 2025 une formation de formateurs auprès de Robin Blondet (Illusion & Macadam, Montpellier) afin de parfaire ses compétences de formateur.

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule :

- **En salle pédagogique** : équipée du matériel nécessaire aux projections (vidéoprojecteur, écran), à l'accès internet et au travail en groupe (tables modulables, paperboard, sonorisation si besoin).
- **En salle de spectacle** : permettant la mise en situation dans des conditions professionnelles réelles.
- **En salle pédagogique** équipée du matériel nécessaire aux projections (vidéoprojecteur, écran), à l'accès internet et au travail en groupe (tables modulables, paperboard, sonorisation si besoin).
- **En salle de classe, dans un établissement scolaire** permettant la mise en situation dans des conditions professionnelles réelles, devant un jeune public.

TARIF

30h*60€ = 1 800€ TTC

Formation exonérée de TVA selon l'article 261-4-4 a du Code Général des Impôts

FINANCEMENT

Le détail des dispositifs de financement est consultable sur [cette page](#).

Une prise en charge financière est possible :

- Intermittent·e / artiste-auteur·rice : Afdas.
- Salarié·e privé : financement possible via le plan de développement des compétences de votre employeur (Afdas ou Uniformation).

- Salarié·e public : voir avec votre service RH.
- Indépendant·e / non salarié·e : contacter votre Fonds d'Assurance Formation (FAF)- vérifier votre code APE pour le connaître
- Demandeur·se d'emploi : AIF (France Travail), Mission Locale pour les - 26 ans.
- Situation de handicap : AGEFIPH – contacter votre conseiller.e Cap Emploi

Dans le cas d'une prise en charge partielle des coûts de formation par un organisme tiers, le reliquat reste à votre charge.

ADMISSION ET DELAI D'ACCÈS

Les dates de formation sont définies en amont et disponibles sur le site topophone.fr

L'admission en formation est subordonnée à la validation du questionnaire de prérequis (dont le dépôt est possible jusqu'au 3 février 2026) ainsi qu'à l'issue favorable de l'entretien de positionnement conduit par le responsable pédagogique, organisé entre le 9 et le 13 février 2026.

Les délais d'accès entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation sont généralement :

- Pour les demandes de financements via un organisme (OPCO, France Travail, etc.) : 6 **semaines**.
- Pour les demandes de financements en direct (employeur, individuel, etc.) : **15 jours**.

Il est recommandé d'anticiper la constitution du dossier de financement le plus en amont possible. Dans le cadre d'une demande de financement, l'accord de prise en charge de l'organisme sera exigé pour valider définitivement l'inscription de l'apprenant·e.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

1 - Suivi continu des acquis

L'évaluation des compétences se déroule tout au long de la formation pour permettre à chaque participant·e de mesurer sa progression.

• Évaluation des connaissances (avant / après la formation)

Deux questionnaires en ligne permettent d'évaluer les connaissances théoriques initiales et les progrès réalisés.

• Évaluations formatives en cours de formation

- Mises en situation professionnelles (animation, conduite d'atelier, posture).
- Observations et retours individualisés du formateur.
- Auto-évaluations et échanges entre pairs.
- Production d'un déroulé d'action décrivant le projet d'intervention artistique.
- Conception d'une grille d'auto-évaluation en lien avec la pratique professionnelle.

2 - Évaluation finale des compétences

Pour chaque objectif pédagogique et compétence associée, le formateur positionne l'apprenant·e selon quatre niveaux : Non acquis – En cours d'acquisition – Acquis – Maîtrisé.

L'évaluation finale s'appuie principalement sur :

- la présentation et l'animation d'un projet d'intervention devant un public,
- les productions écrites (déroulé d'action, grille d'évaluation),

Elle repose sur différents critères : qualité du projet présenté, posture professionnelle, capacité à concevoir une action de médiation et mobilisation des connaissances abordées pendant la formation.

3 - Observation post-formation (facultatif)

Une observation ultérieure (en présentiel ou à partir d'un enregistrement) peut être proposée afin d'évaluer la mise en pratique des compétences sur le terrain et d'identifier les besoins de suivi.

4 - Validation de la formation

La formation est validée si :

- L'assiduité est constatée (feuilles de présence signées),
- Les compétences sont au minimum "en cours d'acquisition", avec progression mesurable et autonomie suffisante pour une mise en œuvre professionnelle.

À l'issue de la formation, chaque participant·e reçoit :

- Une attestation de fin de formation précisant le niveau de compétences atteint,
- (Le cas échéant) un retour individualisé sur ses points forts et axes d'amélioration.

Cette formation est non certifiante.

RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Les apprenant·es auront accès à une plateforme de ressources (padlet) leur permettant d'enrichir et d'optimiser leurs actions au fil des années. Le lien leur sera envoyé en même temps que le mail de convocation.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Les besoins de l'apprenant·e en situation de handicap sont identifiés dès l'entretien de positionnement et Topophone, selon le protocole de l'AGEFIPH Ressource handicap Formation, s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et un environnement approprié :

- conditions d'apprentissage optimums, locaux conformes à l'accueil du public en situation de handicap
- équipements (vidéoprojecteur, et/ou paper-board, ordinateur, équipements spécifiques, connexion à distance, ...).

Contact référente handicap :

Emmanuelle LIEUZE 07.66.50.68.43 formation@topophone.fr

ETUDE DE SATISFACTION ET D'IMPACT

Une évaluation de la satisfaction est réalisée à l'aide de deux questionnaires :

- Un questionnaire de satisfaction à chaud, en fin de formation, permet de recueillir les retours immédiats des apprenant·es sur le contenu, l'animation, l'organisation et les conditions d'accueil et d'y apporter les réponses.

- Un questionnaire à froid, envoyé environ quatre mois après la formation, permet d'évaluer l'impact réel de la formation sur les pratiques professionnelles, les usages des compétences acquises et les éventuelles difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre

Les résultats de ces évaluations sont analysés dans une démarche d'amélioration continue.

NOUS CONTACTER

TOPOPHONE

Organisme de formation professionnelle déclaré (NDA n°76311335131)
250 avenue de Muret,
31300 Toulouse
07 66 50 68 43

Référent pédagogique et logistique :

Cyril VICO – cyril.vico@topophone.fr

Référente qualité et suivi administratif :

Emmanuelle LIEUZE – formation@topophone.fr

Référente handicap :

Emmanuelle LIEUZE – formation@topophone.fr